

BGer 5A_229/2021 vom 24. August 2021

Bundesgericht, 2021-08-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_229_2021

FR: TF 5A_229/2021 du 24 août 2021

IT: TF 5A_229/2021 del 24 agosto 2021

Erwägungen

E. 1

Par acte du 22 mars 2021, A. _____ a interjeté un recours en matière civile à l'encontre de l'arrêt rendu le 8 février 2021 par la Chambre civile de la Cour de justice du canton de Genève dans la procédure de mainlevée définitive de l'opposition qui l'oppose à B. _____. Elle a assorti son recours d'une requête d'assistance judiciaire pour la procédure fédérale.

Par ordonnance du 24 mars 2021, le Président de la IIe Cour de droit civil a renoncé provisoirement à exiger une avance de frais.

E. 2

Par courrier du 20 août 2021, la recourante déclare retirer son recours et requiert qu'elle soit exemptée de tous frais judiciaires.

E. 3

Il convient de prendre acte du retrait du recours et de rayer la cause 5A_143/2021 du rôle (art. 73 PCF par renvoi de l' art. 71 LTF ; art. 32 al. 2 LTF). A cet effet, le Président de la cour est compétent, en vertu de l' art. 32 al. 1 et 2 LTF .

En règle générale, il appartient à la partie qui retire son recours de supporter les frais de procédure (ordonnance 5A_166/2014 du 25 mars 2014 avec les références). Ce procédé correspond en outre aux termes de la transaction extrajudiciaire signée les parties. Il s'ensuit que les frais judiciaires incombent ainsi en l'espèce à la recourante (art. 66 al. 1 LTF). Néanmoins, les frais de procédure peuvent être réduits, voire remis, lorsque le recours est réglé par un désistement sans avoir causé un travail considérable au tribunal (art. 66 al. 2 LTF). En l'espèce, compte tenu du fait que le retrait est intervenu sans qu'aucun acte d'instruction n'ait été ordonné, il convient exceptionnellement de statuer sans frais judiciaires (art. 66 al. 2 LTF). Il n'est pas alloué de dépens à l'intimé, qui n'a pas été invité à déposer des observations. Vu ce qui précède, la requête d'assistance judiciaire de la recourante est sans objet.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.